



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt trois septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 17 septembre 2019.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Laure MASSON - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sarah BOUKAALA - Mme Anouche AGOBIAN - M. Paul BRON - Mme Marie-José SALAT - M. Patrice VOIR - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO - M. Alain BREUIL

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Elisa MARTIN donne pouvoir à M. Yann MONGABURU
Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT
M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à Mme Maud TAVEL
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Thierry CHASTAGNER
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND
M. Jacques WIART donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU
M. Alan CONFESSON donne pouvoir à M. Fabien MALBET
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Hakim SABRI
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Salima DJIDEL
M. Georges BURBA donne pouvoir à M. Antoine BACK
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX
M. Richard CAZENAVE donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Fabien MALBET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

D20190923_73 - Esplanade - Bilan de la concertation préalable sur le projet de requalification de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

73-(2025). URBANISME AMENAGEMENT : Esplanade - Bilan de la concertation préalable sur le projet de requalification de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'approbation par délibération du Conseil Municipal de Grenoble en date du 18 décembre 2017 du « Plan Guide de Réaménagement du quartier Esplanade », la ville de Grenoble a engagé les études de réaménagement de l'espace public stratégique que constitue la Grande Esplanade.

Conformément aux orientations du Plan Guide co-construit avec les citoyens, cet espace est destiné à devenir un espace public majeur au sein du quartier et à destination de tous les grenoblois et habitants de la Métropole. Pour cela, la Grande Esplanade continuera à accueillir les cirques, la Foire des Rameaux ainsi que d'autres animations d'ampleur, tout en offrant aux habitants un large espace de respiration et de loisir ouvert sur le grand paysage. Sa transformation s'accompagnera de la requalification du boulevard de l'Esplanade, qui offrira un espace de déambulation apaisé pour piétons et cycles, partagé avec la circulation et permettra ainsi de reconnecter l'espace central à son quartier.

La mise en œuvre de ce projet est réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec Grenoble-Alpes Métropole conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage approuvée par délibération du Conseil Municipal de Grenoble du 18 décembre 2017. Elle a été confiée à la SPL SAGES, conformément à la convention de mandat approuvée par délibération du Conseil Municipal de Grenoble du 18 décembre 2017.

Après sélection du Maître d'Œuvre en charge de la conception et de la mise en œuvre des travaux, le projet est actuellement en phase d'études préalables.

Compte tenu de la nature du projet, qui aura notamment pour effet de transformer un parc de stationnement en aire piétonne sur une surface supérieure à 3000 m², il s'est avéré nécessaire d'engager une phase de concertation préalable. Conformément aux engagements de la municipalité, cette concertation permet de revenir vers les habitants pour recueillir remarques et observations au fil de la conception des différentes pièces qui composent le plan guide.

C'est pourquoi, il a été décidé par Arrêté du Maire en date du 3 juin 2019 d'engager une concertation préalable au titre de l'article L103-3 du code de l'Urbanisme.

Cette concertation s'étant déroulée du 5 juin au 5 juillet 2019, il convient aujourd'hui d'arrêter le bilan de cette concertation dont vous trouverez le détail en annexe à cette délibération.

Rappel des objectifs du projet :

Première concrétisation du Plan Guide, la transformation de la Grande Esplanade et son boulevard en nouveau parc urbain est un élément majeur du devenir de l'ensemble du quartier. Requalifiés, ces espaces porteront en eux les grands principes qui guideront son développement dans les années à venir : apaisement des circulations, qualité de vie, révélation des éléments patrimoniaux et paysagers, meilleure intégration à la ville de Grenoble.

Les enjeux du futur parc de l'Esplanade sont :

- de participer au confortement d'un centre-ville agrandi, attractif et confortable, aux atouts uniques, à l'image renouvelée
- de respecter l'échelle de l'espace, en réussissant le délicat équilibre entre le respect de la monumentalité d'un espace chargé d'histoire et sacralisé, tout en permettant à chacun d'y trouver une place quels que soient les usages souhaités (sports, loisir, détente...)

- de transformer les usages et les pratiques du lieu pour attirer de nouveaux usagers
- de maintenir un espace d'accueil au coeur de la Métropole pour la foire des Rameaux et les grandes manifestations
- d'améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du quartier en leur proposant de nouveaux espaces de détente et de respiration.

3 principes fondateurs guident l'aménagement :

- Faire destination : installer l'Esplanade comme un lieu de proximité et du quotidien. Largement en dehors des réflexes et des habitudes des Grenoblois, la Grande Esplanade doit changer d'image pour devenir une « destination » accueillante, où chacun doit pouvoir souhaiter entrer pour s'approprier les différents espaces.
- Articuler les espaces : compte tenu de la monumentalité du lieu, le projet prévoit de créer différents espaces, hiérarchisés et connectés entre eux grâce notamment aux végétaux, aux revêtements de sols, à l'éclairage...
- Intégrer des capacités d'évolution : le projet affirme la volonté de ne pas figer l'espace, mais au contraire de favoriser les appropriations, de permettre des usages variés, sportifs, de loisirs, festifs..., grâce à un aménagement minimaliste.

Au vu des principes qui guident l'aménagement exposé ci-dessus et conformément aux délibérations qui cadrent ce projet, les objectifs attendus concernant les aménagements sont les suivants :

Sur la grande Esplanade :

- Proposer un aménagement permettant l'accueil de la foire des Rameaux en intégrant toutes les contraintes qui y sont liées ;
- Créer un ring minéral soulignant la couronne d'arbres à l'intérieur de la grande Esplanade ;
- Au coeur de la grande esplanade, insérer des pelouses sur environ 8000 m² pour permettre de nouveaux usages de jeux et de détente tout en veillant à la pérennité structurelle du dispositif et aux conditions de sa remise en état post-foire ;
- Maintenir environ 3000m² de la surface en sablé pour l'accueil des cirques ;
- Supprimer le parking implanté au sud de la grande Esplanade et relocaliser un parking réglementé d'une centaine de places au nord de la grande Esplanade à l'usage des riverains du quartier.

Sur le Boulevard de l'Esplanade :

- Apaiser le boulevard de l'Esplanade en évaluant la possibilité de créer une zone de rencontre et/ou de piétonner une partie de l'axe ;
- Limiter le stationnement sur voiries aux places livraisons et PMR ;
- Reprendre en surface les sols pour en faire un espace majoritairement piéton, du pied des façades jusqu'au ring qui ceinture la grande Esplanade ;
- Végétaliser les pieds d'arbre et engager le renouvellement de l'alignement vieillissant ;
- Installer du mobilier urbain (assises, jeux...) et modifier l'éclairage public pour créer une ambiance propice à la déambulation piétonne.

Procédure de concertation engagée :

Conformément à l'arrêté du Maire en date du 3 juin 2019, ont été mis en œuvre du 5 juin au 5 juillet 2019 :

Un dispositif d'information :

- 3 dossiers de concertation, mis à disposition du public à la Maison du Projet, à la Maison des Habitants Centre-Ville et à l'Hôtel de Ville, et une version numérique via www.grenoblesplanade.fr
- l'installation d'une exposition (3 panneaux) à la Maison du Projet, informant sur le sujet

Un dispositif de dialogue :

- 3 registres d'expression écrite mis à disposition du public à la Maison du Projet, à la Maison des Habitants Centre-Ville et à l'Hôtel de Ville
- 1 formulaire numérique accessible via www.grenoble-esplanade.fr
- 2 ateliers, les 14 et 23 juin 2019 de 18h30 à 20h30, à la Maison du Projet, mêlant information, médiation de projet et contribution.

En plus des expressions orales captées lors des ateliers publics qui ont réuni 21 personnes, ces dispositifs ont permis le recueil de 37 expressions écrites, notamment par le biais du registre numérique.

Synthèse des attentes exprimées :

Avant d'analyser le contenu des remarques exprimées, il est important de prendre en compte deux points particuliers :

- une participation du public relativement faible, qui peut s'expliquer par le fait que le sujet de la Grande Esplanade a déjà largement été évoqué dans le cadre des 18 mois de co-construction du Plan Guide, et que le public est désormais en attente de concret
- une très forte représentation des habitants de la Chartreuse dans les avis exprimés, en particulier via internet, portant sur les grands principes du projet urbain et non sur l'objet de la concertation en lui-même.

Une fois ce préambule posé, voici les principaux enseignements de cette concertation :

Des choix de conception confortés :

- L'articulation du projet d'aménagement autour du respect du patrimoine (double couronne d'arbres...), de la valorisation du paysage et le choix esthétique qui en découle, minimaliste et sobre, semble satisfaire largement les participants à cette concertation.
- Un équipement des franges de l'espace central et du boulevard (mobilier, jeux, espace de jardinage) adaptable et décalé qui permette une réelle appropriation par différents publics intergénérationnels, et qui soit en mesure de lui donner une identité particulière qui corresponde aux attentes des participants.
- Une transformation de l'espace par le végétal qui satisfait, tout en insistant fortement sur le besoin d'ombrage.
- L'apport d'eau qui semble indispensable.

Des points de vigilance à considérer comme des conditions de bonne réalisation :

- La satisfaction de pouvoir diversifier la nature des manifestations par la définition d'espaces permettant l'organisation d'évènements de plus petite taille, tout en réaffirmant la nécessité de bien prendre en compte la présence des riverains à proximité immédiate pour les grands évènements (foire, festivals...) que ce soit en maîtrisant leur nombre, en assurant une meilleure information des riverains, ou en développant des mobilités alternative pour ces évènements.
- La disparition future du parking gratuit qui, s'il est plutôt bien perçu par les habitants du quartier qui se sont exprimés, peut inquiéter les habitants de la Chartreuse qui ont participé à cette concertation.

Fort de ces nouveaux apports du public, il est proposé de poursuivre le travail de conception engagé.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 12 septembre 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de la concertation préalable sur le projet de requalification de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade tel qu'annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 26 septembre 2019